



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

Besançon, le 15 AVR. 2015

Direction Départementale des Territoires
Service eau, risques, nature, forêt
Unité forêt, faune sauvage, chasse, pêche

Affaire suivie par : Bernard LIANZON
tél. 03.81.65.61.96 - fax 03.81.65.62.01
bernard.lianzon@doubs.gouv.fr

Objet : renseignement réglementation de la pêche
Réf : mail du 8/04/2015

Le directeur,

à

Monsieur LAVAUX Clément



Monsieur,

En qualité de membre de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques «Des Deux Vallées», vous avez toute latitude pour faire valoir vos observations directement auprès du Président de l'Association afin d'infléchir l'approbation en Assemblée Générale du règlement de pêche instituée par l'Association et qui est opposable à l'ensemble de ses membres.

Les dispositions de la réglementation nationale et ses déclinaisons à l'échelon départemental, reprises dans l'Arrêté Réglementaire Permanent relatif à la pêche en eau douce se suffisent à elles seules pour réglementer l'exercice de la pêche dans les cours d'eau du département et en particulier dans le Dessoubre.

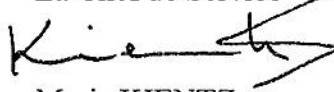
Seules les dispositions contenues dans les documents cités ci-dessus sont opposables aux tiers au titre de la police de la pêche et en cas d'infractions constatées, peuvent justifier des poursuites pénales.

Ma direction travaille actuellement en liaison avec la Fédération pour que le Conseil d'Administration fasse valider par l'Assemblée Générale le principe selon lequel les règlements de pêche, encore en vigueur dans certaines AAPPMA, soient considérés comme contraire aux orientations fédérales prises au titre de la protection des milieux aquatiques, de la gestion, de la mise en valeur piscicole, et de la promotion du loisir pêche.

Dès lors, il sera possible de demander, voire d'imposer aux AAPPMA, le renoncement à tout règlement de pêche différent de la réglementation nationale et départementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Chef de Service



Marie KIENTZ

Copie à : AAPPMA « Les Deux Vallées »

Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Doubs

1000 1000 1000 1000